

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 11 Vœu relatif à l'accueil des réfugiés à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les vœux déposés par les groupes écologistes de Paris, les Républicains, et Mme Danielle Simonnet ;

Considérant l'action déployée par Paris, ville-monde, pour assurer sur notre territoire un accueil digne des réfugiés de tous horizons ;

Considérant le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés lancé par la Ville de Paris en octobre 2015 ;

Considérant l'ouverture du centre humanitaire d'accueil des migrants primo arrivants "Paris nord" dans le 18^e arrondissement ayant permis l'hébergement près de 3000 hommes isolés en moins de trois mois, l'orientation des publics vulnérables vers des dispositifs adaptés au fur et à mesure de leurs arrivées et la prévention de campements indignes ;

Considérant l'attention soutenue portée aux publics vulnérables qui s'est notamment traduite par l'ouverture du centre de Bourg la Reine, du centre Humanitaire Paris-Ivry et par le triplement des capacités d'hébergement des jeunes migrants dans l'attente de l'évaluation de leur minorité au cours des trois derniers mois ;

Considérant les moyens mobilisés par l'Etat pour augmenter les capacités d'accueil en CAO, CADA et CHU afin de permettre la mise en place d'orientations au fur et à mesure des prises en charge au sein du centre humanitaire Paris nord ;

Considérant les maraudes régulières conduites par la Ville, l'Etat et les associations ayant permis d'orienter mille migrants présents dans l'espace public parisien vers les différents dispositifs d'hébergement adapté depuis l'ouverture du centre Paris nord ;

Considérant le courrier, en date du 11 janvier, dernier, adressé au Préfet de Police appelant son attention sur la nécessité d'accroître le nombre de rendez-vous quotidiens assurés par le Centre d'examen des situations administratives (CESA) pour améliorer la fluidité des orientations en aval de l'hébergement au sein du centre humanitaire Paris nord ;

Considérant la demande formulée par la Ville de Paris auprès du Préfet de Police dans ce même courrier de toujours agir dans le respect des personnes et des valeurs humanistes qui nous animent collectivement et de veiller à prévenir les situations de tension entre les forces de l'ordre et les migrants ;

Considérant que les Parisien.ne.s se sont fortement mobilisés pour participer à l'accueil et à l'intégration des réfugiés dans notre ville, ainsi que les nombreuses actions pour développer ces initiatives dans le cadre du troisième pilier du Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés ;

Considérant que la Ville de Paris concentre 40 % de l'offre francilienne d'hébergement alors qu'elle représente 18 % de la population et 1 % de la superficie de la Région Ile de France ;

Considérant l'action de la Ville de Paris en direction de tous les publics en situation de rue, l'ambition et les moyens consacrés au pacte parisien de lutte contre la Grande exclusion ainsi que la mobilisation développée dans le cadre du plan hivernal se traduisant par l'ouverture de 1 200 places d'hébergement de l'Etat en grande partie grâce à la mobilisation du domaine intercalaire de la Ville, de 3 gymnases de la Ville de Paris ainsi que de 4 salles des mairies d'arrondissement pour un total de 259 places supplémentaires ;

Considérant l'importance de garantir une juste répartition des places d'hébergement dans Paris mais également au sein de la métropole puisque c'est bien cette échelle qui est pertinente pour apporter des réponses à l'ensemble des publics en situation de très grande vulnérabilité ;

Considérant la démarche du président de la Métropole du Grand Paris qui s'inscrit dans cette logique d'une plus grande solidarité territoriale dans l'offre d'hébergement à l'occasion du prochain plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH), dont les travaux débutent dans les prochaines semaines ;

Sur proposition de Mme Dominique Versini, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris s'engage à :

Poursuivre la mobilisation de son domaine intercalaire, en fonction des opportunités qui se présentent, pour que l'Etat puisse ouvrir de nouvelles places d'hébergement pour tous les publics.

Poursuivre avec l'État un dialogue constructif et exigeant afin de mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour augmenter la fluidité des prises en charge des migrants primo arrivants au centre humanitaire vers les lieux de prise en charge permettant l'instruction de leur demande asile.

Contribuer activement aux travaux initiés au sein de la Métropole du Grand Paris pour développer l'offre d'hébergement d'urgence à cette échelle et engager un dialogue avec la Région pour favoriser le rééquilibrage territorial en Ile-de-France.

Continuer de valoriser, encourager et promouvoir les initiatives citoyennes en soutien aux publics vulnérables.

Veiller à ce que les procédures d'intervention mises en place par la Préfecture de police dans le cadre de ses prérogatives prennent systématiquement en compte la situation de détresse humaine des migrants installés contre leur gré sur l'espace public, situation aggravée en période hivernale.